



COMMUNIQUE

Le président du Grand Cahors, maire de Cahors, a réuni le 26 septembre 2024 le CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), pour faire le point sur la sécurité et l'évolution de la délinquance sur le territoire du Grand Cahors, définir les actions à entreprendre, et renforcer la coopération entre les acteurs.

Participaient à ce comité l'Etat (Préfète du Lot, Direction départementale de la Police nationale, Groupement de gendarmerie, Direction départementale des services de l'Education nationale), le Parquet du Tribunal de Cahors, le Conseil départemental du Lot, et des représentants des communes du Grand Cahors.

1/ Le CISPD a constaté la baisse générale de la délinquance depuis le début de l'année 2024 que ce soit en zone police ou en zone gendarmerie.

Le niveau de délinquance reste largement inférieur aux moyennes nationales.

Toutefois, le phénomène de consommation et de trafic de stupéfiants se répand de manière importante.

2/ La Ville de Cahors a rappelé les efforts entrepris ces dernières années, pour conforter les effectifs de sa police municipale, élargir les horaires de ce service, développer le système de vidéo protection désormais doté de 41 caméras (financées en partie par l'Etat), et procéder à l'équipement de ses agents (caméras piétons...), pour qu'ils puissent assurer leurs missions.

Les agents de la police municipale jouent un rôle majeur en matière de tranquillité et de salubrité publiques (surveillance des marchés et festivités, surveillance du stationnement, troubles du voisinage).

La Ville entend franchir une nouvelle étape, en poursuivant la structuration de son service de police municipale et les effectifs associés, avec un objectif cible de doter sa police de 13 agents. Ainsi complété, le service sera en mesure de fonctionner en brigades et de multiplier les patrouilles, pédestres notamment, comme elle a pu d'ores et déjà en démontrer la capacité au cours de ces derniers mois par une présence renforcée au cœur de la cité.

3/ La Préfète du Lot a rappelé les efforts importants entrepris par l'Etat pour lutter contre la délinquance sur le territoire du Grand Cahors.

Neuf policiers expérimentés sont arrivés en cette rentrée au Commissariat de Cahors qui couvre la ville de Cahors et quatre autres communes (Bellefont-La Rauze, Espère, Mercuès, et Pradines) : un mouvement de renforcement des effectifs jamais vu depuis 2001. D'autres fonctionnaires spécialisés arriveront dans les prochains mois. Le groupement de gendarmerie du Lot qui intervient sur les 31 autres communes du Grand Cahors voit également ses moyens renforcés avec l'arrivée de 10 gendarmes supplémentaires en 2024.

Ces moyens humains accrus vont permettre de renforcer la présence sur voie publique, la capacité d'intervention et celle de lutte contre la délinquance.

Très concrètement, les renforts en effectifs de police vont permettre le déploiement sur le terrain 7 jours sur 7 d'un groupe de sécurité de proximité, renforcé en effectifs et avec un régime de travail cyclique permettant une meilleure visibilité des policiers, une meilleure réponse aux contraintes opérationnelles et une efficacité renforcée. En gendarmerie, ces renforts vont consolider la capacité des brigades à intervenir à tout moment.

4/ Les partenaires ont rappelé leurs objectifs communs et les actions qu'ils vont entreprendre pour y répondre :

- des patrouilles renforcées sur voie publique, pour assurer la tranquillité et l'ordre publics, et lutter contre les atteintes aux biens comme aux personnes,
- le renforcement de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, qui constituent une préoccupation majeure. Les actions seront amplifiées à travers le renforcement des actions de prévention, notamment envers les jeunes, et un démantèlement systématique des trafics : quatre points de deal ont été démantelés depuis le début de l'année, aboutissant à la saisine de 8 kg de drogues,
- des actions renforcées de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales qui sont en forte augmentation. Une attention particulière est portée à l'accueil et à la prise en charge des victimes, à travers les dispositifs en gendarmerie (maison des familles) comme au commissariat (projet de salle Mélanie). Une intervenante sociale co-financée par le Conseil départemental et l'Etat apporte un appui important dans ce cadre.
- des contrôles renforcés de sécurité routière, alors que le nombre d'infractions notamment au regard de la consommation illicite d'alcool et de stupéfiants s'accroît.

4/ En marge de ce CISPD, la commune de Cahors et l'Etat ont signé une révision de la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale.

Cette convention révisée renforce la coopération entre polices municipale et nationale, s'agissant de la sécurisation des abords des établissements scolaires, des contrôles routiers et de la présence sur voie publique qui fera l'objet de patrouilles conjointes.